

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 24/06/2024

Date de la convocation
19/06/2024

Date d'affichage
19/06/2024

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Volants : 19

L'an 2024 le 24 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, Mme FISCHER Mallory, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme OSINSKI Eliane donne procuration à Mme EGLIN Béatrice, M. RIEGERT Patrick donne procuration à M. GRUNENWALD Christophe, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse donne procuration à Mme GAISSER Nathalie.

2024_039

4. Vente à M et Mme Bernard Metzger du terrain section 1 n°624/28

M. le Maire rappelle que la Commune a préempté la parcelle cadastrée section 01 n°28, d'une surface de 2,06 ares. Après arpentage, la Commune conserve une surface de 19 m² permettant d'avoir l'emprise de terrain nécessaire à l'enfouissement d'un réseau d'assainissement dans le chemin. 1,87 ares sont vendus aux époux Bernard et Marie-Jeanne Metzger.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide la cession de la parcelle cadastrée section 01 n°624/28, d'une surface de 1 ares 87 ca, à Waldighoffen, à Monsieur et Madame Bernard et Marie-Jeanne Metzger – Schmitt.

Fixe le prix de l'are à 13 000 €.

Autorise M. le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par la SCP Patrick MUNCH de Mulhouse et tous actes s'y rapportant.

Autorise M. le Maire à signer le titre de recette.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :
DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 24/06/2024

Date de la convocation
19/06/2024

Date d'affichage
19/06/2024

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 19

L'an 2024 le 24 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, Mme FISCHER Mallory, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme OSINSKI Eliane donne procuration à Mme EGLIN Béatrice, M. RIEGERT Patrick donne procuration à M. GRUNENWALD Christophe, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse donne procuration à Mme GAISSER Nathalie.

2024_040

5. Taxe Intérieure sur la consommation Finale d'Electricité - part communale - TICFE-C

- Vu l'article 54 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) ;
Vu l'article L. 2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

Le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil Municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Syndicat Territoire d'énergie Alsace (TEA) de se substituer aux Communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux Communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue aux Communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération sera adressée à M. le Préfet, sous couvert de M. le Sous-Préfet, et au Président de TEA qui en informera les collectivités membres.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

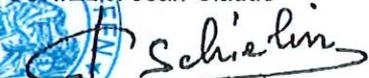
Le secrétaire de séance :
DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 24/06/2024

Date de la convocation
19/06/2024

Date d'affichage
19/06/2024

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 19

L'an 2024 le 24 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, Mme FISCHER Mallory, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme OSINSKI Eliane donne procuration à Mme EGLIN Béatrice, M. RIEGERT Patrick donne procuration à M. GRUNENWALD Christophe, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse donne procuration à Mme GAISSER Nathalie.

2024_041

6. Subventions aux associations

M. Fabien Dietschy présente à l'assemblée les propositions de subvention à verser à des associations.

Associations	motifs de la demande	montant proposé
Amicale des Sapeurs Pompiers de Waldighoffen		200.00
Association Part'âge Sepwal	animations musicales, atelier floraux, médiation animale, danse assise	200.00
Fabrique de l'église de Waldighoffen		500.00
Société de musique Concordia de Waldighoffen		200.00
UNC Waldighoffen - Durmenach		100.00
Association sportive Waldighoffen		400.00
Souvenir Français d'Altkirch		100.00
Prévention routière de Colmar		100.00
Delta revie de Mulhouse	Téléassistance. En 2023, remplacement des anciens équipements par de nouveaux matériels dotés de la 4G.	80.00
APALIB de Mulhouse	actions de prévention santé, lutte contre isolement (hébergement en résidence et restauration, ménages, téléassistance)	50.00
APAMAD de Mulhouse	soins à domicile (service soins, livraisons de repas et travaux à domicile, aide aux aidants, suivis pour protection juridiques des majeurs)	50.00
les Amis de Luppach - Territoires solidaires, de Bouxwiller	financement d'une animatrice, investissements de confort, animations	50.00

Mieux vivre son diabète d'Altkirch		100.00
Les As du temps libre Neuweg - section astronomie, de Saint-Louis	soirée astronomie à Waldighoffen en septembre 2023	100.00
Union départementale des sapeurs pompiers du Haut-Rhin	activités sportives, contribution achat de tenues et équipements, sub. à caractères sociales des adhérents, ... 20 € par sapeur pompier (45 pompiers)	900.00
Les Restaurants du cœur - relais du cœur du Haut-Rhin	Fonctionnement des activités	50.00
Ehpad Dr Pierre Gilet de Dannemarie	Nouveaux projets : médiation animale, sortie "pédalons ensemble", excursion, achat borne musicale	50.00
<i>Déjà votées :</i>		
Groupement d'Action sociale de Bollwiller	actions sociales en faveur des agents communaux adhérents	270.00
	total des subventions :	3 500.00

Aucune subvention n'est attribuée à : Association sportive Nouvelle Génération, Ensemble vocal Arpège, Adler Jäger Wagges de Waldighoffen, UNCAFN Altkirch, Ecole de musique, danse et théâtre du Sundgau d'Altkirch, Vision'ère d'Illzach, AFAPEI de Bartenheim, APAEI de Cernay, Banque alimentaire du Haut-Rhin, SEPIA Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des Adolescents, de Colmar

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide de verser le montant des subventions telles que précisées dans le tableau récapitulatif ci-dessus.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :
DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 24/06/2024

Date de la convocation
19/06/2024

Date d'affichage
19/06/2024

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Volants : 19

L'an 2024 le 24 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, Mme FISCHER Mallory, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme OSINSKI Eliane donne procuration à Mme EGLIN Béatrice, M. RIEGERT Patrick donne procuration à M. GRUNENWALD Christophe, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse donne procuration à Mme GAISSER Nathalie.

2024_042

7. Régie photocopies

M. le Maire indique qui est nécessaire de confirmer la conversion francs / euros du coût des photocopies réalisées en Mairie pour des usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe à 0,30 € le coût d'une photocopie.

Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :
DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 24/06/2024

Date de la convocation
19/06/2024

Date d'affichage
19/06/2024

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 19

L'an 2024 le 24 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, M. HATSCH Serge, Mme BÜRGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, Mme FISCHER Mallory, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme OSINSKI Eliane donne procuration à Mme EGLIN Béatrice, M. RIEGERT Patrick donne procuration à M. GRUNENWALD Christophe, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse donne procuration à Mme GAISSER Nathalie.

2024_046

10. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire

10. 1 Location de la salle polyvalente pour le Forum des métiers 2025

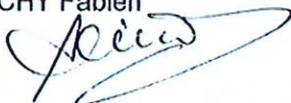
M. Etienne Mary informe que depuis plusieurs années le Comité local éducation économie (CLEE) du Sundgau organise à Durmenach le forum des métiers destiné aux collégiens. Il a été proposé de réaliser cette manifestation à Waldighoffen, dans la salle polyvalente, en janvier 2025 et il demande l'avis des conseillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Approuve l'organisation du Forum des métiers à Waldighoffen.
Donne son accord pour la gratuité de la salle polyvalente.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :

DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude

